

BESOINS VITAUX

NATURE DE LA PRESTATION :

Aides financières destinées aux personnes sans enfant, momentanément dans l'incapacité de faire face à leurs besoins alimentaires et à l'achat de produits d'hygiène de premières nécessités.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

Peuvent bénéficier de cette aide, les personnes seules, les couples ou les familles, sans enfants mineurs à leur charge.

Elle est attribuée à la demande du bénéficiaire, après évaluation de sa situation sociale et financière.

Elle intervient en complément des aides de droit commun existantes mais ne se substitue pas à elles.

PROCÉDURES :

La demande doit être formulée auprès :

- du travailleur social référent des sites, de secteurs, de xxxx ou spécialisés,
- des centres communaux d'action sociale agréés pour l'accompagnement social,
- des mandataires judiciaires à la protection des majeurs,
- des prestataires Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé avec gestion de prestation,
- des prestataires AVDL.

Le dossier de demande d'aide est établi sur l'imprimé spécifique délivré par le Conseil départemental.

La demande est instruite par le chef de service du site d'action médico-sociale, dès sa réception.

La décision est notifiée par écrit au bénéficiaire. En cas de refus de l'aide, la décision est motivée.

L'aide financière est versée par le Conseil départemental au demandeur.

Le montant maximum de l'aide accordée est de :

- 80€ pour une personne seule
- 120€ pour 2 personnes adultes et plus

VOIES DE RECOURS :

- Un recours gracieux peut être adressé au Président du Conseil départemental – Service Inclusion Sociale, dans un délai de 2 mois après notification de la décision du Président du Conseil départemental,
- Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois suivant la notification du Président du Conseil départemental.

INTERVENANTS :

- Conseil départemental :
 - Sites d'action médico-sociale du Conseil départemental
 - Service Inclusion Sociale
- Instructeurs à l'origine de la demande